

Surveillance dans les collèges

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb051_f0148

SourceBoite_051-3-chem | 7. Surveillance

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 19/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Th. Delong
Le hachis (secret)

surveillance des collèges.

r 257.

"Des collèges, il ne faut avoir ni chambre
ni cuisine ni cellier et de dortoirs, de sorte dortoirs,
où la surveillance ne donne jamais, mais ce qui
convient. Un camp et la lumière suffisante
pour la surveillance ont été mis en place de gérer
le sommeil et y rester la nuit. Il faut que
les maîtres, et généralement les personnes surveillées
connaissent et se dorment et y restent à de heures
nos règles de discipline silencieuse.

Pour de mieux, on du moins s'en les adopte
pour la discipline, qui est avant de tout sorti
que aucune partie du lit ne puisse être ^{ou} ~~habitué~~ à
l'œil des surveillants. La nature le permet d'être
rigoriser et le dortoirs : Il a qui se pousse de
dormir inutile et l'ennui. La nuit, et
ailleurs, il faut que les heures du lever et aller
du coucher soient respectées et le fait, pour que
les inspecteurs ^{intéressés} ne soient jamais en état que ne y soient
le sommeil.



Mais il n'est pas possible de laisser ^{et} ~~rest~~
les heures sur les bords, elle ne se trouvent pas

suppl le plus tôt nous à l'issue

Théorème de la division par deux devant se faire
chaque deux but le contrôle préalable que
nous mettez la preuve. De la de celle la
par la de la même part ouverte, a leur part
suppl de manière a ce qu'un adulte puisse voir
ce qui y a une mesure dans l'ordre
même par la même, l'un a la même cherchant
~~par~~ la commune en un de la mesure de
chaque l'un. A la fin de la mesure que la
surveillance doit s'en faire la p. sem → lui